

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Conseil & 27 citoyen-ne-s

Le Président a le plaisir d'ouvrir l'assemblée municipale du budget 2022 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens d'Arbaz.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule du budget, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyen-ne-s.

Il excuse Mme Marie-Noëlle Romailleur & M. Didier Bonvin.

Il propose de nommer 2 scrutateurs, à savoir, Mme Ariane Morard & M. Nicolas Kaufmann. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Elle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021
2. Budget 2022 – Présentation
3. Budget 2022 – Approbation - Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
4. Présentation du plan financier quadriennal
5. Etat-Major de Conduite Régionale de l'Adret (EMCR) – Règlement intercommunal : Adoption
6. Parcage & mobilité : Information
7. Centre de tri intercommunal : Etat d'avancement et information
8. Divers

L'ordre du jour est accepté par mains levées, à l'unanimité, tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021 a été porté à la connaissance de toutes et tous et ne sera pas lu afin d'écourter les assemblées si toutefois les personnes présentes n'en demandent pas sa lecture.

La majorité des personnes présentes ne souhaitant pas la lecture du p.-v., il demande aux citoyen-ne-s qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal détaillé.

2. Budget 2022 - Présentation

Chaque ménage a reçu un fascicule du budget, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance. Par conséquent, le Président ne va pas faire la lecture complète du message introductif, mais seulement faire part de quelques considérations générales.

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte économique incertain et se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Le modèle comptable harmonisé (MCH1) a été profondément remanié ce qui a généré un travail additionnel pour permettre les comparaisons avec les comptes et budgets précédents. Toutefois certains regroupements n'éviteront pas certaines différences.

Toutes les communes devront par conséquent s'adapter à cette nouvelle présentation.

Il rappelle que budget ne veut pas automatiquement dire dépenses mais bien prévisions pour le futur. Certains investissements consentis par notre commune sont réalisables à l'avenir, d'autres comme le dépôt des travaux publics ne le sont pas et doivent être amortis.

Notre commune est dans une phase d'investissements importants. La commission des finances apportera une valeur ajoutée en évaluant les réelles possibilités d'investissements.

La marge d'autofinancement sert à couvrir les charges courantes telles que celles liées pour lesquelles le Conseil n'a pas ou peu d'influence et qui ont une fâcheuse tendance à augmenter.

Il indique encore que les subventions aux cantons et concordats (nature 3631) et les subventions aux communes et aux associations intercommunales (nature 3632) sont en augmentation sensible spécialement pour la part communale à l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) qui va être professionnalisé, à l'enseignement et au centre médico-social de Sion-Hérens-Conthey.

L'augmentation de la population génère des recettes supplémentaires (impôts) mais occasionne aussi des charges supplémentaires notamment pour les structures d'accueil et la formation.

Il n'est donc pas si simple de présenter un budget et c'est donc avec prudence que le budget de fonctionnement a été établi sur la base des recettes fiscales 2019.

Le secrétaire caissier donne connaissance sous forme de diapositives du compte de résultat selon les tâches, des investissements selon les tâches, du détail des investissements ainsi que de l'aperçu du compte administratif.

L'amortissement légal n'est pas couvert par la marge d'autofinancement. Le capital diminue donc et le résultat après amortissements comptables dégage un excédent de charges Fr. 663'350.- très légèrement inférieur au budget 2021. La marge ne couvre pas non plus les investissements nets de Fr. 1'995'000.- et la dette augmentera de Fr. 1'622'050.-, ceci si tous les investissements prévus sont réalisés.

Il présente ensuite les différents nouveaux indicateurs financiers, à savoir le taux d'endettement net, le degré d'autofinancement, la part des charges d'intérêts, la dette brute par rapport aux revenus, la proportion des investissements, la part du service de la dette, la dette nette par habitant et le taux d'autofinancement.

Les services autofinancés (eaux usées et traitement des déchets) sont déficitaires, celui de l'eau potable n'est que très légèrement bénéficiaire, le Conseil devra par conséquent

analyser les règlements respectifs et leurs taxes afin de palier à court terme à cette situation.

Un citoyen relève que le budget 2022 subit une inflation de 1,6% et il souhaiterait comprendre pourquoi ?

Le Président indique que les principales augmentations concernent des charges supplémentaires pour la jeunesse (formation & structure d'accueil), que toutes les charges font l'objet d'un regard attentif du Conseil qui n'a cependant pas ou très peu d'emprises sur la progression des charges liées (police intercommunales, centre de secours incendie, chargé de sécurité, APEA, Etat-major de conduite régionale, salaires du corps professoral, centre scolaire intercommunal, cycles d'orientation, paroisses, soins longues durées, centre médico-social, frais de santé scolaire, mesures en faveur des personnes en situation de handicap, aide sociale, frais d'entretien et de signalisation du réseau des routes cantonales, déficit des transports publics, STEP de Châteauneuf et usine de traitement des ordures) et qu'il est difficile de réduire ces dernières.

L'assemblée n'ayant plus de questions, il propose de passer au point suivant.

3. Budget 2022 - Approbation

A l'unanimité des personnes présentes, l'assemblée accepte le budget 2022, le crédit d'engagement et les financements y afférents.

Le Président remercie les personnes présentes pour leur confiance et pour l'acceptation du budget 2022 et de son financement.

4. Présentation du plan financier quadriennal

Ce plan quadriennal demeure indicatif et a été évalué avec les incertitudes liées aux projections des recettes fiscales pour les prochaines années ainsi que les nombreux projets ou études en cours ou à venir.

Il tient compte des adaptations fiscales récentes ainsi que de celles des taxes liées aux services autofinancés.

Le Président donne connaissance de quelques points essentiels concernant les investissements.

Pour 2022, le budget a été présenté.

En ce qui concerne 2023-24-25, le conseil a prévu des investissements dans la continuité des investissements de 2022.

Les plus importants concernent le projet de crèche, nurserie et unité d'accueil pour les enfants, le projet de centre du village, le projet d'aménagement et de mobilité du centre du village et le parking.

Les routes communales et cantonales et la poursuite de la réfection du réseau d'éclairage public constituent aussi des postes importants que l'on retrouve chaque année pour Fr. 260'000.-.

L'entretien des canalisations d'eau potable et usées représentent un montant annuel moyen de l'ordre de Fr. 120'000.-. Des montants sont aussi prévus pour le centre de tri intercommunal et le local intercommunal du feu.

Finalement les études engagées en 2018, 2019 et 2020 déjà pour la révision du PAZ et du RCCZ afin de les rendre conformes à la LAT se poursuivront ces deux prochaines années.

La marge d'autofinancement a été évaluée pour les 4 années et devrait varier entre Fr. 383'900.- et Fr. 84'900.-. En conséquence, il y aura une augmentation de l'endettement de l'ordre de 5,5 millions environ durant cette période de 2023 à 2025, ceci bien entendu si tous les investissements sont réalisés. La fortune de la commune au 31 décembre 2020 permet d'absorber ces excédents de dépense.

La situation finale tant financière que comptable résultant des investissements envisagés est conforme aux dispositions de la nouvelle loi sur les communes.

Le Président rappelle que ces investissements sont susceptibles d'évoluer et que la commission des finances et gestion sera chargée vérifier les réelles possibilités d'investissement de notre commune.

Le Conseil demeurera attentif aux dépenses de manière à ne pas trop entamer notre capital.

Le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions et/ou informations complémentaires.

A la demande d'un citoyen le Président explique la différence entre le projet d'aménagement et de mobilité du centre du village (zone 20/30 km/h) et le projet du centre du village (bâtiments, structure d'accueil).

L'assemblée n'ayant pas de question, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Etat-Major de Conduite Régionale de l'Adret (EMCR) – Règlement intercommunal : Adoption

Le Président explique que des modifications mineures ont été apportées au règlement intercommunal de l'Etat-Major de Conduite Régionale de l'Adret (EMCR) suite à l'entrée à l'état-major de conduite de la commune de Grimisuat.

Il a été ajouté à l'article 5 (Organe de surveillance CIS) que le responsable de sécurité intercommunal fait partie de l'organe de surveillance.

A l'article 12, (Répartition des frais), il a été précisé que les tâches courantes étaient réparties selon la répartition fixée par la convention intercommunale, soit :

- 50% = 1/3 Arbaz, 1/3 Ayent, 1/3 Grimisuat
- 25% = selon la population
- 25% = selon la superficie

A l'unanimité l'assemblée adopte ces modifications et le règlement intercommunal.

Le Président remercie les citoyen-ne-s pour leur confiance.

6. Parcage et mobilité : Information

Le président relève que la problématique de parcage et de mobilité au centre du village est un vrai serpent de mer.

Au moyen de slides il présente à l'assemblée les principes définis par le Conseil communal (durée, vignettes) et les objectifs mis en place (agenda, délais).

Il explique les différences entre une zone de rencontre (pour tous les usagers, 20 km/h, priorité aux piétons, priorité de droite, stationnement autorisé mais à signaler, généralement sans trottoirs ni aménagement cyclables) et une zone 30 km/h (pour tous les usagers, 30 km/h, priorité aux voitures en général, pas de passage piéton marqué au sol, priorité de droite à marquer au sol, stationnement autorisé mais à signaler, trottoirs pour les piétons, pas d'aménagements cyclables).

Il présente les diverses zones prévues sur notre commune.

Ce projet de parcage et de mobilité permettrait d'atténuer l'inégalité de traitement entre les citoyen-ne-s qui ont aménagé une place de parc privée et ceux qui utilisent les places publiques, notamment lors des chutes de neige.

Les places de la cour d'école et de la maison de commune ont déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Le président répond à un citoyen qui souhaite savoir si le parking de la Chujale est définitif ou provisoire que ce dernier demeure provisoire dans l'attente de la réalisation d'un parking souterrain sous la cour d'école.

S'ensuit une discussion sur la légitimité d'une ligne postale passant par Savièse et des différentes solutions ou autres propositions pour améliorer la ligne postale Sion – Grimisuat – Arbaz – Anzère.

7. Centre de tri intercommunal

Le Président présente le projet de centre de tri intercommunal qui permettrait de concentrer sur un seul site, le centre de tri, le triage forestier, le local intercommunal du feu et le dépôt des travaux publics d'Ayent.

Il détaille les avantages d'un tel centre (horaires d'ouverture, valorisation des matières, coûts d'exploitation) et précise que des « Eco Points » supplémentaires seraient réalisés dans notre commune.

Il espère pouvoir convaincre la population du bon sens de ce projet.

Un citoyen prétend que tous les efforts de tri sont inutiles car selon une information de l'UTO tout serait remélangé à l'usine pour ensuite être brûlé.

Le Président indique que cette information est erronée, qu'effectivement concernant la récupération du plastic, les pays du tiers monde ont compris et ne veulent plus être la poubelle de l'Europe. Cependant :

- Le PET est recyclé
- Le verre est recyclé et permet de produire de l'énergie
- Les métaux sont recyclés
- Le fer blanc est recyclé
- Le fer et le papier sont recyclés et rémunérés
- La matière méthanisable est séparée de la matière ligneuse des déchets verts

Un citoyen confirme que les plastics sont triés par la population puis mélangés et brûlés ensuite dans les usines de traitement des déchets.

Jean-Michel indique que pour notre commune, étant donné le peu de quantité, le coût du tri des déchets « plastic » serait plus élevé que sa revalorisation.

8. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, le président souhaite apporter quelques informations, à savoir :

Bâtiment Raiffeisen

La commune d'Arbaz s'est portée acquéreuse du bâtiment de la Raiffeisen pour un montant de Fr. 330'000.-. Une convention entre la Raiffeisen et la commune sera établie pour l'utilisation d'un espace commun.

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

La mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) suit son cours. Le périmètre d'urbanisation a été défini dans le détail. Toutes les zones sont connues par le Conseil.

Les différents services cantonaux analysent actuellement ces éléments et notamment la mutualisation des haies et bosquets qui deviendront hors zone.

Le règlement des constructions et des zones qui va accompagner ce plan de zone sera achevé dans le courant de l'année 2022.

Enfin ces plans devront faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Il précise encore que la zone dite touristique sera supprimée.

Un citoyen souhaite savoir si pour ce qui concerne les haies et bosquets il s'agit de haies existantes et/ou de haies à constituer.

Le Président indique qu'il s'agit pour la majeure partie de haies existantes relevées selon une ortho-photo de 2019. Des accès aux parcelles à travers ces haies pourront être autorisés et de l'entretien courant pourra être réalisé.

Un citoyen relève que M. Bernard Bonvin, ancien président, a été un pionnier dans l'aménagement du territoire. C'était à cette période que la confédération et/ou le canton auraient dû mettre un frein. Il déplore aussi le fait que la LAT ait été un accélérateur pour la vente des terrains et la construction et qu'actuellement la population a peur et cède les terrains à bas prix. Aux communes concernées de défendre leur territoire.

Jean-Michel informe qu'il est inutile actuellement de paniquer. La LAT a été acceptée par le peuple suisse et les communes ne peuvent plus intervenir dans ce processus. Certaines

zones seront dézonées et d'autres bloquées pour une période de 15 ans. Le Conseil a déjà utilisé toutes les marges de manœuvre possibles. Il sait que ce parcours est difficile et que certains propriétaires seront mécontents.

Écoles & C.O.

La convention avec la commune d'Ayent pour les écoles n'a pas été reconduite. Le partage de la direction et des enseignant-e-s sera maintenu. La direction a donc reçu comme mission d'organiser la période scolaire 2022-2023 en minimisant les transports.

La décision finale appartiendra aux conseils communaux respectifs et la commune de Grimisuat a été intégrée dans la discussion.

Concernant les C.O. une course supplémentaire directe a été mise en place entre Arbaz et Sion et le service de l'enseignement ne tolérera plus d'exceptions.

Administration

Jean-Claude Torrent, teneur de cadastre, a fait valoir son droit à la retraite. Mme Sandra Uldry, qui a de nouvelles compétences, notamment pour les constructions, reprendra son poste et secondera Didier Jacquemettaz, technicien communal.

Jean-Charles Coupy, diminuera dès mars 2022, son taux d'occupation durant une année. Gaël Favre reprendra son poste.

Anzère tourisme & Télé Anzère sa

Jean-Michel est membre du conseil d'administration de Télé Anzère SA et Alain Décaillet de celui d'Anzère tourisme SA. TAZSA est dans une bonne période grâce notamment au Magic Pass et à une gestion rigoureuse de M. Bertrand Dubuis, directeur.

Le président souhaite transformer la caution de la commune en capital. Aussi la structure de la société et sa gestion doivent être améliorés.

Dix partenaires sont actionnaires de la société Anzère tourisme SA alors que ce sont les taxes de séjour des communes d'Arbaz et d'Ayent qui amènent 90% des revenus. Le Conseil souhaite que cette répartition change et l'a fait savoir à ATSA.

Avec la nomination de la nouvelle directrice et le changement de président, une réorganisation structurelle doit être réalisée avec une gestion administrative et comptable commune pour les 3 structures que son ATSA, TAZSA et le Spa Wellness.

Le Président informe aussi que le Conseil a refusé de payer une contribution supplémentaire sans contrat de prestation. Il informe que l'entretien des chemins pédestres sera repris par les communes car il est inutile d'avoir une mini service des travaux publics à ATSA, alors que ces services sont équipés et existants dans les communes.

Un citoyen félicite ATSA pour le démantèlement de la signalisation du réseau de chemins pédestres dans la vallée de la Sionne qui sont devenus des routes carrossables !

Jean-Michel précise que c'est Valrando qui est compétent pour la signalisation des chemins pédestres.

Free party à Seillon

Le président remercie la PRVC et l'agent rural pour leur collaboration à l'occasion de cette manifestation improvisée. Un compromis a été trouvé et a permis de minimiser les désagréments.

Il rappelle qu'il n'y aura pas d'apéro mais qu'une bouteille sera remise avec plaisir à chaque participant-e.

Un citoyen souhaite savoir si notre commune est parée pour faire face à un éventuel black-out électrique ?

Jean-Michel informe que notre commune se retrouvera dans le noir comme toutes les autres. Les sociétés Comba Energies SA et Sionne Energies SA n'assurent aucune garantie en cas de black-out électrique.

Il précise aussi que la liaison 5G ne sera pas alimentée non plus.

Un autre citoyen indique qu'un onduleur hybride existe, peut basculer en mode autonome et fonctionner en ilot durant la journée.

Le président précise que cette solution ne suffit même pas pour une cuisine.

Un citoyen remercie le Conseil pour la course postale du matin vers Sion qui figure dorénavant dans les horaires officiels.

Plusieurs citoyennes et citoyens s'inquiètent de la prolifération de renards.

Le Président explique que cette problématique est complexe car 50% de la population sont contents alors que les 50 autres % sont mécontents. Il sait qu'il y a des terriers au village, mais n'a pas de solution à court terme autre que celle d'aviser le garde-chasse.

A la question d'un citoyen qui demande si le bancomat à la Raiffeisen va rester, le président indique qu'à moyen terme il va disparaître. Une solution est en étude pour en installer un au magasin Edelweiss Market.

Un citoyen rappelle que notre commune dispose d'un magnifique site d'escalade au rocher de Baar. Il propose de le mettre en valeur. Aussi il déplore le fait qu'il n'existe pas de rando parc à Anzère.

Jean-Michel précise qu'Anzère tourisme SA a dans ses projets la mise en valeur du site d'escalade, en créant notamment un chemin d'accès depuis le stade des Gonces qui dispose de places de parc. Demeure à régler la problématique de la sécurité.

Il informe que la commune d'Ayent a aussi des projets de via ferrata, de parcours e-bike et aussi de rando parc. Il faut patienter.

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée à 20h50 tout en étant désolé de ne pas pouvoir partager le verre de l'amitié.

Des applaudissements viennent clore cette assemblée.

Le Président

Le Secrétaire